

Décision

Générale

colonial

Décision n° 15 du 5 janvier 1949 :

n° 15

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date de publication
5 janvier 1949

Date du numéro
31 janvier 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf mois, pour en jouir à Tananarve (Madagascar), est accordé à M. Rabarisoa (Raymond), comptable contractuel au service des finances. M. Rabarisoa (Raymond) rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 15 mars 1949 et voyagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie).